

PROJET PEDAGOGIQUE



Loisirs Education & Citoyenneté

Grand Sud



ALAE / NAP / ALSH
BOURG-SAINT-BERNARD
2017-2018



SOMMAIRE

- 1) Présentation
générale.....page 3
- 2) Les différents accueils de Bourg Saint
Bernard.....page 5
- 3) Le fonctionnement des
accueils.....page 9
- 4) L'équipe.....page
12
- 5) Le projet pédagogique.....page
14

Présentation generale

1°/ Le territoire :

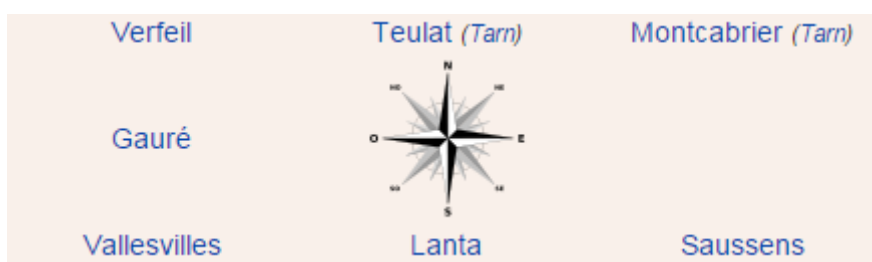
La commune de Bourg Saint Bernard se situe dans le département de la Haute-Garonne (31570), en région Midi-Pyrénées. Ses habitants sont appelés les Bourguignons et les Bourguignonnes.



2°/ La commune :

Bourg Saint Bernard est un village français, qui s'étend sur 16,6 km². D'après les statistiques de l'INSEE de 2012, la commune comptabilise environ 963 habitants de classe moyenne. La tranche d'âge varie de 30 à 50 ans pour la majorité de la population.

Entouré par les communes de Saussens, Verfeil, Gauré, Vallesvilles et Lanta, Bourg-Saint-Bernard est situé à 22 km au Sud-Est de l'aire urbaine de Toulouse la plus grande ville aux alentours. Elle est également limitrophe du département du Tarn (81) avec les communes de Teulat et Montcabrier.



Situé à 220 mètres d'altitude, La rivière le Girou, le Ruisseau des Chèvres, le Ruisseau de Buguet sont les principaux cours d'eau qui traversent la commune de Bourg-Saint-Bernard.

Le maire de Bourg-Saint-Bernard se nomme madame **Andrée ORIOL**.



L'école maternelle et l'école primaire sont organisées dans le cadre d'un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) auquel sont rattachées les communes de Vallesvilles, Bourg-Saint-Bernard et Saussens. Gauré a quitté le RPI et fait partie actuellement de la communauté de communes des Coteaux du Girou (C3G).

L'association Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud (LE&C Grand Sud), a été choisie par la commune de Bourg Saint Bernard pour gérer les différents Accueils de Loisirs situés sur son Territoire : L'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole), les NAP (Nouvelles Activités Périscolaire) et l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement).

3°/ L'association Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud :

Loisirs Éducation et Citoyenneté Grand Sud (LE&C), est une association laïque à but non lucratif régie par la loi 1901.

Son principal champ d'action est l'animation. Elle est agréée Jeunesse et Education Populaire et déclarée organisme de formation.

L'association regroupe et met en synergie un réseau d'associations et de professionnels expérimentés, qui œuvrent depuis de nombreuses années dans le champ des politiques éducatives et de loisirs. Il est aujourd'hui animé par des hommes et des femmes convaincus que l'engagement citoyen, le partage et l'action collective peuvent lutter contre le repli sur soi, l'isolement individuel et l'intolérance.

Ce réseau est composé de militants, d'associations et de professionnels réunis autour d'un projet associatif centré sur les valeurs originelles de l'éducation populaire et d'une charte commune définissant les principes humanistes, laïques et solidaires de nos engagements.

L'association est implantée majoritairement dans le sud de la France :Aquitaine, Midi-Pyrénées, Région PACA et Languedoc-Roussillon.

En région Midi-Pyrénées, son siège se situe à TOULOUSE.

Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud
7, rue Paul Mesplé – 31100 TOULOUSE.
05.62.87.43.43

Horaires d'ouverture au public : Du lundi au vendredi de 10h00 à 17h00.



L'association LE&C Grand Sud situé à Toulouse comptabilise en 2014 :

- 900 salariés.
- 18000 usagers-adhérents (enfants, jeunes et adultes).
- Environs 60 collectivités partenaires (soit plus de 213 communes différentes).

Les différents accueils de Bourg Saint Bernard :

L'école :

La commune de Bourg Saint Bernard, associée à d'autres communes avoisinantes, forme un regroupement pédagogique intercommunal (RPI).

Les classes sont regroupées ainsi :

- Bourg Saint Bernard accueil les enfants de la maternelle au CE1
- Vallesvilles accueil les enfants de CE1 et CE2
- Gauré accueil les enfants de CE2/CM1 et CM2 (appartiens au regroupement des Coteaux du Girou C3G)

La commune de Saussens dépend également de ce RPI, étant donné qu'elle ne dispose pas d'infrastructure pouvant accueillir des enfants.

L'école de Bourg Saint Bernard comptabilise environs 120 enfants.

Chaque matin et chaque soir, un bus de ramassage scolaire est mis à disposition sur l'ensemble des communes pour ramener les enfants sur leur lieu de résidence.

L'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) :

L'ALAE est un Accueil de Loisirs Associé à l'école. C'est un lieu où les enfants ont le choix de participer à des projets élaborés par les animateurs.

L'ALAE, c'est aussi un lieu d'accueil où l'enfant est une personne à part entière et est considéré en tant que tel. Il est ouvert du lundi au vendredi de 16h30 à 18h30 (hors période scolaire).

L'équipe d'animation est composé :

- D'une directrice-coordinatrice BEATEP LTP
- D'une directrice Adjointe BPJEPS LTP
- D'une ATSEM (mise à disposition de la mairie)
- D'une animatrice BAFA

L'ALAE comptabilise en moyenne 35 enfants par jours.

Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) :

La réforme des nouveaux rythmes scolaires, implique une nouvelle organisation de la journée de l'enfant. Le RPI a choisit de mettre en place ce nouveau dispositif NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) deux jours par semaine de 15h00 à 16h30, géré par l'association LE&C Grand Sud.

Les NAP font aussi appel à des intervenants, des associations sportives et artistiques. Ce temps permet à l'enfant de découvrir un large panel d'activités auxquelles il pourra s'initier tout au long de l'année scolaire.

Au programme cette année :

- Une intervenante Marionnettiste avec l'association « Les Mille bras »
- Une intervenante Théâtre

- Une intervenante danse
- Un intervenant boxe avec l'association « La Savate Lauragaise »
- Une intervenante Arts-Plastiques et scrapbooking.
- Trois mises à disposition de la mairie (atelier couture, activité sportive et atelier dessin).
- Deux animatrices LE&C Grand Sud pour divers ateliers.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) :

Le centre de Loisirs sans hébergement se situe dans les locaux de la mairie de la ville de Bourg Saint Bernard.

Il est ouvert du lundi au vendredi de 07h30 à 18h00 pendant les vacances scolaires, et de 12h00 à 18h00 les mercredis scolaires.

Les temps d'accueil seront de :

- 07h30 à 10h00 accueil du matin
- 11h30 à 12h00 accueil du midi (pour ceux qui ne mangent pas à la cantine)
- 13h30 à 14h00 (pour ceux qui arrivent l'après-midi et ceux qui mangent à la cantine)
- 16h30 à 18h00 accueil du soir

En dehors de ces horaires, l'enfant ne peut être récupéré (sauf cas exceptionnel, une décharge de responsabilité sera à faire signer aux parents par l'équipe d'animation).

Les enfants accueillis en priorité sont les enfants faisant partis du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunale) : Bourg Saint Bernard, Vallesvilles, Saussens et Gauré (C3G) .

En fonction du nombre de places disponibles les enfants venant de l'extérieur (Teulat, Montcabrier...) pourront être accueillis.

Nous nous devons de respecter le taux d'encadrement exigé par la DDJS.

L'équipe d'animation est composée :

- D'une Directrice-coordinatrice BEATEP LTP
- D'une Directrice Adjointe BPJEPS LTP
- Animateurs BAFA et CAP PE
- Stagiaires (BAFA, BAPAAT)

Les locaux :

Tous les accueils présentés ci-dessus se partagent les locaux.

- Une salle d'activité composée de différents coins jeux : Construction, voiture, poupée, cuisine, dessin et jeux de société. Elle sert également de salle d'accueil parents/enfants.

- Un réfectoire pour la prise du repas de midi. Un agent technique est sur place pour la réception des repas, la mise en place du service.
- Une cour bétonnée aménagée d'aires de jeux adaptées aux enfants de 3 à 11 ans.
- Des sanitaires pour les primaires situés sous le préau, et pour les maternelles situés dans la salle d'activités.
- Une bibliothèque pour les temps calme après le repas.
- Un dortoir aménagé de lit pour les enfants faisant la sieste. Les draps sont amenés par les parents.
- L'école dispose de trois préfabriqués pour les classes de maternelles.
- Deux classes accolées à la mairie sont utilisées par les primaires : CP et CE1. Pendant les ateliers NAP, nous utilisons ces deux classes pour décloisonner les activités.

Une convention faite avec la mairie, nous donne l'autorisation d'utiliser les infrastructures extérieures suivantes :

- Le gymnase
- Le dojo
- La salle des associations
- La salle des fêtes du village
- Le terrain de foot

Les séjours :

Cette année, nous proposons un séjour par période de vacances :

- Vacances d'hiver
- Vacances de printemps
- Vacances d'été



Le fonctionnement des accueils

La journée type de l'ALAE :

16h30 : Appel des enfants dans les classes restant à l'ALAE. La direction se place au niveau du portail et veille à ce que les enfants sortent de l'école accompagné d'un adulte.

Les feuilles d'émargement sont posées sur le bureau de la salle d'activité pour que les parents signent lorsqu'ils récupèrent leur enfant.

16h40 : Fermeture du portail. Les enfants peuvent jouer librement dans la cour sous la surveillance de l'équipe d'animation.

16h45 : Aménagement de la salle.

16h55 : Rassemblement des enfants sous le préau des CP pour expliquer les activités.

17h00 : Début des activités. Les enfants ne souhaitant pas participer à une activité peuvent jouer librement aux différents coins ou à l'extérieur.

18h00 : Fin des activités. On range avec les enfants. Les différents coins jeux seront rangés petit à petit vers 18h20.

18h30 : Fermeture de l'ALAE. Tout retard des parents doit être signalé à la direction.

La journée type des NAP :

15h00 : Appel des enfants dans les classes restant à l'ALAE. La direction se place au niveau du portail et veille à ce que les enfants sortent de l'école accompagnés d'un adulte.

15h05 : Rassemblement des primaires sous le préau des CP, et des maternelles dans la salle d'activité.

15H10 : Appel des enfants par groupe d'activités selon la liste prédéfinis.

15H15 : Départ aux activités.

16H10 : Fin des activités pour les maternelles qui prennent leur goûter.

16h20 : Fin des activités pour les primaires.

16H25 : Rassemblement des enfants qui prennent le bus. Les autres enfants jouent librement dans la cours.

16H30 : Ouverture du portail pour les parents qui récupèrent leur enfant. Début de l'ALAE.

La journée type de l'ALSH (pendant les vacances) :

07H30 : Ouverture de l'accueil de loisirs.

Préparation de la feuille d'émargement : l'animateur notera l'heure à laquelle l'enfant est arrivé.

Installation des différents coins jeux (pendant les vacances l'aménagement peut rester permanent, cela évite de le ranger tous les soirs dans le placard).

08H00 - 8h30 : Petite collation proposée aux enfants qui n'ont pas déjeuné.

10H00 : Fin de l'accueil des enfants, début des activités.

Après avoir rangé la salle par les enfants, les rassemblés et leur expliquer ce qu'ils vont faire aujourd'hui.

11H30 : Fin des activités. Temps libre dans la cour

12h00 : Passage aux toilettes, lavage des mains. Repas au réfectoire.

13h00 : Fin du repas.

Temps calme pour les non dormeurs en deux groupes (si le taux d'encadrement le permet), un groupe à la bibliothèque pour la lecture d'histoires, et un groupe dans la salle d'activités pour des jeux divers.

Sieste pour les petits dans le dortoir. Les animateurs auront à disposition des livres à lire aux enfants et de la musique douce.

14h00 : Début des activités de l'après-midi pour les enfants qui ne font pas la sieste. Les enfants doivent ranger la salle pour le bon déroulement des activités.

15H30 : Réveil des enfants de la sieste.

Fin des activités et préparation du goûter par les plus grands accompagnés d'un animateur.

Temps libre dans la cour si le temps le permet.

16h00 : Goûter. Les enfants participent à la distribution du goûter et au lavage de la vaisselle ensuite.

16H30 : Ouverture de l'accueil aux parents. Faire signer aux parents la feuille d'émargement.

Temps libre des enfants. Finition des activités de la journée.

17H45 : Rangement avec les enfants de l'accueil de loisirs, cela évite que ce soit toujours les derniers à partir qui rangent.

18H00 : Fermeture de l'accueil de loisirs.

Pensez à bien fermer le portail de l'école.

La journée type de l'ALSH (les mercredis après-midi) :

12h00 : Récupération des maternelles dans leur classe (Petite Section, Moyenne Section et Grande Section).

Un animateur réceptionne les enfants sous le préau et note leur présence sur le tableau des inscrits.

La direction (ou un autre animateur en cas d'absence) se positionne au portail pour surveiller les sortis des enfants et répondre aux différentes questions des parents.

12h10 : Passage aux toilettes, lavage des mains. Les grands accompagnés d'un animateur et les petits aussi.

12h20 : Repas au réfectoire.

13h30 : Fin du repas.

Temps calme pour les non dormeurs en deux groupes (si le taux d'encadrement le permet), un groupe à la bibliothèque pour la lecture d'histoire, et un groupe dans la salle d'activité pour des jeux de société et dessin.

Sieste pour les petits dans le dortoir. Pensez à bien refaire les lits comme ils étaient en arrivant.

Les animateurs auront à disposition des livres à lire aux enfants et de la musique douce.

14h00 : Début des activités de l'après-midi pour les enfants qui ne font pas la sieste.

Les enfants doivent ranger la salle pour le bon déroulement des activités.

15h30 : Réveil des enfants de la sieste.

Fin des activités et préparation du goûter par les plus grands accompagné d'un animateur.

Temps libre dans la cours si le temps le permet.

16h00 : Goûter.

Les enfants participent à la distribution du goûter et au lavage de la vaisselle ensuite.

16h30 : Ouverture de l'accueil aux parents. Faire signer aux parents la feuille d'émargement.

Temps libre des enfants.

Finition des activités de la journée.

17h45 : Rangement avec les enfants de l'accueil de loisirs, cela évite que ce soit toujours les derniers à partir qui rangent.

18h00 : Fermeture de l'accueil de loisirs. Pensez à bien fermer le portail de l'école.

Le règlement intérieur de l'organisation de la structure :

Il est établi par l'équipe de direction. Cf : Règlement intérieur en annexe.

L'EQUIPE

1°/ Le directeur ou directeur adjoint :

Sa mission :

- Participe à la mise en œuvre du projet pédagogique du centre.
- Assure la mise en œuvre et le suivi des projets.
- Assure la continuité de l'encadrement.

2°/ L'animateur :

Sa mission :

- il est garant de la sécurité physique, affective et moral des enfants.
- il est à l'écoute des enfants et répond à leur demande.
- il sait accepter le refus d'un enfant : solliciter sans forcer.
- il est force de propositions et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
- Il sait transmettre et développer des compétences afin d'initier les enfants à différents types d'activités.
- Il sait développer, coordonner et animer des projets auprès de différents publics, adapter les activités à l'âge des enfants.
- Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement (avec l'enfant).
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière.
- Il met en place des outils de communication afin de favoriser la socialisation, les échanges et les rencontres dans le respect des différences de chacun.
- Il sait faire part à la direction des problèmes survenus au cours de la journée (même minimes).
- Il connaît les différentes règles de sécurité et se renseigne en cas de doute.

3°/ Les projets d'animation :

Les activités proposées participent à une action sociale et culturelle. Elles sont en liens directe avec les objectifs du projet éducatif de l'association et du projet pédagogique de la structure.

Les intervenants des ateliers NAP, ont une maîtrise acquise dans un domaine culturel, artistique, technique, physique ou sportif.

Chaque intervenant recruté doit construire un projet adapté à l'âge et à la capacité de l'enfant.

4°/ Les formations :

Afin d'avoir un accueil de qualité, LE&C Grand Sud Formation propose chaque année diverses formations pour les personnes déjà en poste. Ces formations sont prises en charges par l'association.

4°/ Les partenaires

- L'école
- Les familles
- La mairie de Bourg Saint Bernard : <http://www.annuaire-mairie.fr/mairie-bourg-saint-bernard.html>
- La Caf (Midi-Pyrénées) : <https://www.caf.fr/>
- La DDCS : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/Outils/Formulaires-de-contact-definis/Direction-Departementale-de-la-Cohesion-Sociale-DDCS>
- La DDJS : <http://www.midi-pyrenees.drjscs.gouv.fr/>
- Les centres de loisirs du réseau LE&C Grand Sud : <http://loisireduc.org/>
- Diverses Associations.

Le projet pedagogique

1°/ LIEN AVEC LE PROJET EDUCATIF DU SERVICE :

LES ORIENTATIONS EDUCATIVES

- Assurer l'égal accès de tous les enfants à un espace éducatif et de loisirs.
- Accompagner chaque enfant dans son développement et son épanouissement personnel.
- Favoriser la créativité des enfants.
- Leur permettre d'acquérir de nouveaux savoir-faire et savoir être.
- Promouvoir auprès des enfants des pratiques et des initiatives qui permettent la mise en œuvre d'une citoyenneté active.
- Développer des rapports entre les individus basés sur la compréhension, le respect et la solidarité.
- Développer la coopération entre enfants.
- Permettre aux enfants de se réaliser au travers de leurs choix, dans la conception et la mise en place de projets.
- Favoriser l'esprit d'ouverture et la compréhension par les enfants des composantes sociales, culturelles, économiques de leur environnement proche (quartier, village, ville...)

LA FINALITE

L'équipe pédagogique de l'ALSH partage les conceptions éducatives définies par LE&C Grand Sud :

- Agir avec et pour les enfants
- Mettre en œuvre une conception laïque de la solidarité
- Etablir un réel dialogue des cultures
- Développer les notions de citoyenneté et d'éco-citoyenneté.

A partir de ces éléments, l'équipe pédagogique va se donner comme objectif primordial de favoriser l'épanouissement de l'enfant en tant qu'être « unique et social », sans oublier que si celui-ci a des droits, il a aussi des devoirs. L'un et l'autre devant en tous les cas être respectés. L'équipe d'animation participera au développement de l'enfant en tant que citoyen de demain, le moteur essentiel nécessaire à cette finalité restant bien sur **le plaisir**.

2°/ Les objectifs du projet pédagogique :

Le citoyen de demain :

OBJECTIF 1 / VIVRE ENSEMBLE, LA LAÏCITE A TRAVERS NOS DIFFERENCES

OBJ OPERATIONNELS	COMMENT /ACTIONS
--------------------------	-------------------------

⇒ Permettre la rencontre avec l'autre Favoriser le vivre ensemble	Rencontres inter centres sur des projets communs et Organisation de sorties, voire de séjours, aux thèmes et destinations variées Echanges avec des structures différentes d'accueil de publics variés (sportifs, personnes âgées, milieu urbain...) Echange et entraide entre les enfants de maternelles et élémentaires.
⇒ Encourager l'écocitoyenneté en sensibilisant les enfants à l'environnement par nos actions quotidiennes	Permettre à l'enfant d'être acteur, responsable et informé (panneaux d'info enfants, concertation, projets d'enfants...) En prenant en compte la parole des enfants. En considérant que l'enfant peut être à l'origine d'un projet Planifier des événements en lien direct avec la citoyenneté (journée des droits de l'enfant, atelier biodiversité, atelier recyclage ...). En prenant en compte la parole des enfants. En considérant que l'enfant peut être à l'origine d'un projet Mise en place de « conseil des enfants ». Accompagner l'enfant à penser s'exprimer et agir par lui-même par la mise en place d'un projet ou d'un atelier « savoir gérer nos émotions »

OBJECTIF 2 / Favoriser

l'épanouissement de l'enfant

OBJ OPERATIONNELS

COMMENT /ACTIONS

⇒ Favoriser l'autonomie de l'enfant à travers ces différents temps de loisirs

Laisser libre l'enfant dans le choix de ses activités sur les temps libres
Définir des espaces de jeux, de lecture, d'activités bien définis
Favoriser les échanges et la libre expression des enfants leur permettant de « grandir entre eux »

⇒ Développer la notion de fraternité

Mener des ateliers autour de la biodiversité dans le monde (des espèces animales, des Hommes, etc.)
Organiser des jeux coopératifs
Participation coopérative (pour les séjours)
Développer la notion d'entraide et d'esprit d'équipe

OBJECTIF 3 / Assurer le lien avec les familles, instaurer une relation

de confiance, dans un souci de cohérence et dans une même coéducation :

OBJ OPERATIONNELS

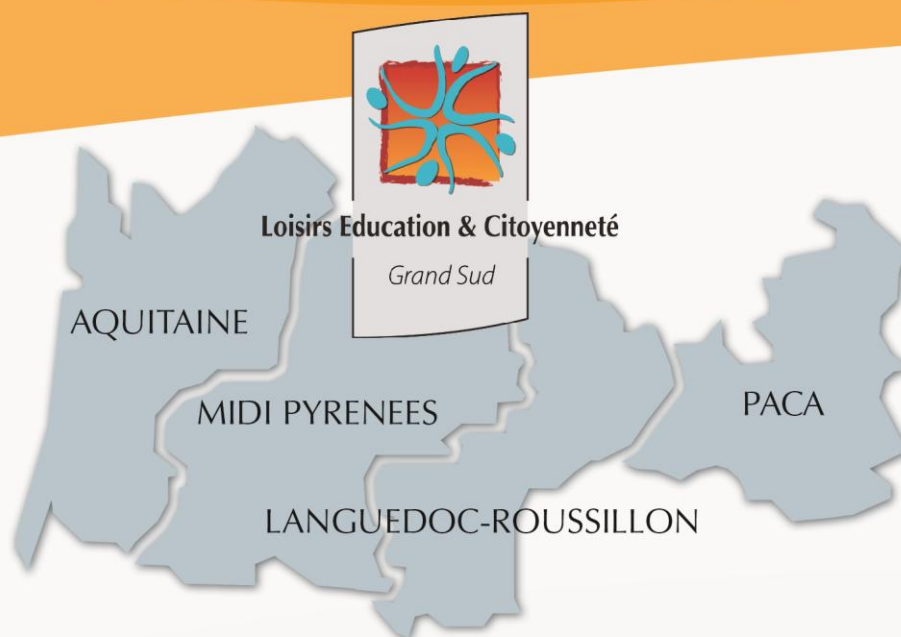
COMMENT /ACTIONS

⇒ Favoriser les échanges entre les différents partenaires éducatifs

Tisser des relations partenariales avec les familles et les associations de la commune (initiations sportives, association de parents d'élèves, etc.)
Impulser des projets partenariaux

4°/ Les outils

Pour assurer le bon déroulement de nos séjours, nous utiliserons divers outils de préparation, d'information et d'évaluation.



Siège interrégional :

7, rue Paul Mesplé - 31100 TOULOUSE
Tél. : 05 62 87 43 43 - Télécopie : 05 62 87 43 44
www.loisireduc.org - contact@loisireduc.org

